

## DÉCLARATION D'INTENTIONS

### Comment assurer un service municipal de l'autosuffisance alimentaire à Rennes ?

Nous mettrons en place une **filière municipale de l'alimentation** (production, transformation, distribution) qui visera à terme l'autosuffisance alimentaire à Rennes.

Dans un premier temps, des **coopératives municipales d'achat** seront créées dans l'objectif d'obtenir, pour chaque habitant-e, un accès facilité à une nourriture contrôlée sur un plan écologique (bio, durable, etc.). Parallèlement et le plus rapidement possible, **tous les agriculteurs et toutes les agricultrices qui le souhaitent deviendront des fonctionnaires municipaux** et recevront, à condition de respecter des critères d'organisation collective (en coopérative) et écologique (produire bio et local) de la production, un revenu mensuel de 2000 euros nets (indexés sur l'inflation). Par une politique municipale de reprise et d'achat, **les terres nécessaires leur seront mises à disposition**. Grâce à des activités organisées pour les habitant-e-s et visant à leur faire prendre un peu l'air à la campagne en participant à des « chantiers paysans collectifs », chaque agriculteur et chaque agricultrice bénéficiera d'au moins deux jours de congé par semaine et d'au moins dix semaines de congés payés par an.

Nous mettrons aussi en place des **sites autogérés, par les travailleurs et travailleuses, de transformation de la nourriture bio** (conserverie, fromagerie, boulangerie, etc.). Pour ces sites, seront recruté-e-s d'autres fonctionnaires municipaux bénéficiant des mêmes conditions de rémunération et de congés. **Toutes les écoles publiques seront alimentées par la production** agricole municipale et les filières d'approvisionnement municipales tandis que le financement des écoles privées sera supprimé.

Par ailleurs, chaque habitant-e de Rennes, étranger-e ou français-e, avec ou sans papiers, aura droit à **un repas bio gratuit par jour**. La seule condition pour accéder à ce repas sera de le partager avec d'autres habitant-e-s **dans des lieux municipaux** au sein desquels des activités artistiques et politiques seront organisées, en autogestion, par les habitant-e-s. Dans le cadre de ces activités collectives, un effort majeur sera fait pour **mettre les personnes âgées et les personnes en situation de handicap au centre de la vie de la cité**, notamment dans l'objectif de supprimer à terme les maisons de retraite.

Durant les moments partagés au sein des lieux municipaux, une **garderie continue** sera instaurée, ce qui permettra aux parents de souffler un peu et aux enfants de faire l'expérience de l'autonomie, notamment du droit de s'exprimer et de voter. Des **garderies nocturnes** seront aussi créées et chaque parent aura droit à deux nuits par semaine pour profiter, comme il ou elle le souhaitera, de sa soirée et de son sommeil.

Enfin, des **bars municipaux, autogérés par les habitant-e-s**, seront encouragés. Nous renégocierons avec l'Etat les horaires de fermeture nocturne car quoi de plus triste qu'une soirée s'achevant à 1 heure du matin pour des raisons administratives de « sécurité » ? Une attention particulière sera apportée à l'insonorisation des bars municipaux, à leur relocalisation dans tous les quartiers de la ville, à leur accès continu en transport public gratuit, au respect absolu du voisinage qui dort. Toute violence – sexiste ou raciste notamment – sera gérée collectivement tandis que des formations seront proposées dans cet objectif de régulation antisexiste et antiraciste.

**À vous de jouer : venez nourrir ces propositions !**